

MICRO CERTIFICATION | Gestion des intérêts écologiques dans les chantiers publics (BTP)

Durée
4 jours

Structure de formation
Service Commun de la Formation Continue , Faculté des Sciences

Présentation

Lors de la construction d'infrastructures (route, voie ferrée, parc photovoltaïque…), de la rénovation des bâtiments (façade, toiture, comble...), de travaux en espaces protégés ou dans des zones classées au titre de l'environnement, les intervenants sont souvent confrontés à la présence d'espèces réglementées. Dans le cadre de la réglementation, le commanditaire doit prendre en compte la présence de ces espèces. Les artisans intervenant sur des chantiers à la demande de particuliers, notamment du bâtiment, sont aussi concernés pour savoir comment réagir lorsqu'une espèce animale ou végétale est découverte pendant des travaux de rénovation.

La formation proposée a pour objectif principal de permettre aux personnes intervenant en amont et pendant la phase chantier de s'approprier au mieux les mesures associées à la gestion des espèces présentes.

Consulter la plaquette de formation

Les + de la formation

Prochaine session de formation : 15 au 19 mars 2027

Objectifs

- Connaissance des procédures réglementaires associées aux espaces et espèces réglementées,
- Compréhension de la démarche ERC et de la logique de la hiérarchisation des enjeux,
- Connaissances sur l'analyse des impacts,
- Reconnaître les espèces protégées les plus fréquentes, et connaissance de leur écologie,
- Savoir mettre en place les mesures nécessaires au maintien de la biodiversité.

Admission

Public cible

- Professionnels du bâtiment et du BTP,
- Personnels des Bureaux d'Etudes,
- Gestionnaires des réserves,
- Services instructeurs DDTM, DREAL, agents OFB,
- Étudiants de niveau Master en urbanisme ou en filière professionnelle de gestion de biodiversité

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026



Droits de scolarité

Frais de formation :

- 1 950 € TTC
- 1 600 € TTC Collectivités territoriales

Pré-requis obligatoires

Aucun pré-requis. Sélection des candidatures par l'équipe pédagogique

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Eric Imbert
+33 4 67 14 49 10
eric.imbert@umontpellier.fr

Contact administratif

sfc-fds@umontpellier.fr
sfc-fds@umontpellier.fr

Lieu(x)

Montpellier - Faculté des Sciences

En savoir plus

Le site du Service Formation Continue
https://sfc.edu.umontpellier.fr/

Vidéo de présentation de la Formation Continue
https://video.umontpellier.fr/video/20063-le-service-formation-continue-de-luniversite-de-montpellier/

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026



Programme

Organisation

30 heures de formation réparties en 4 jours en présentiel - *Formation accessible en intra-entreprise*

PROGRAMME

Jour 1 : (1/2 journée)

- Introduction : Pourquoi prendre en compte la biodiversité ?
- Dérogation espèce protégée : législation, réglementation.
 Qui fait la demande ? Que devient la demande ?

Jour 2 :

- Cadres réglementaires sur les études d'impact et étude d'incidence : quand et pourquoi faire une étude d'impact ?
- Le cas particulier des travaux en zone protégée
- Analyse de dossiers avec une diversité de situation : Parcs photovoltaïques, infrastructures routières et réseaux ferrés, ZAC, interventions sur bâtis existants
- Comment est construit le dossier ? Les éléments clés des dossiers, Réflexion sur les mesures de réduction

Jour 3 :

- Etude de cas des mesures de réduction en phase de chantier
- Chaque étude de cas sera l'occasion d'aborder des questions associées au fonctionnement des écosystèmes (écologie, cycle bio-géochimique…) et à la biologie des espèces concernées.

Jour 4 :

- Visite sur un chantier en cours

Jour 5 : (1/2 journée)

- Évaluation sur la base d'une étude de cas
- Présentation orale à partir d'une analyse du dossier en groupe
- L'analyse doit mettre en avant les enjeux biodiversité, les mesures proposées, leurs limites et les améliorations possibles.

Informations non contractuelles.
Dernière mise à jour le 26 octobre 2026